

Cercle Royal des Militaires de Réserve
de la Province de Liège



Le Ban



Bulletin d'information
Février 2006

Diffusion restreinte

Sommaire

Le Petit Mot du Président	3
Merci Jean-Claude	4-6
Dropping des jeunes 2006	6
Repas de Corps 2005	7-9
Le Comité 2005-2006	10-11
La Réserve bouge ! Et vous ?	12-13
L'HMRA face à une catastrophe aérienne	14-15



Si le cadre ci-dessous est vide, c'est que vous êtes en ordre de cotisation. Nous remercions pour votre confiance.



Au contraire, si un point rouge apparaît dans le cadre, c'est qu'en date du 08 février, nous n'avons pas encore eu le plaisir de constater le paiement de votre cotisation 2006. Dans ce cas, un bulletin de virement est joint à ce numéro du Ban.

Le Petit Mot du Président

Lt-Col (Res) Jean van BRUSSEL
Président

Messieurs, chers amis de la réserve,

J'espère que vous avez passé de bonnes fêtes de fin d'année. Je vous présente mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2006 ainsi qu'à toute votre famille.

Tout d'abord de bonnes nouvelles, les nominations des membres de notre groupement en cette fin d'année :

Chevalier de l'Ordre de Léopold : Cdt (R) VANDERMEER, Philippe

Chevalier de l'Ordre de la Couronne : Capt (R) BAÏDAK, Yves

Nomination au grade supérieur :

Cdt (R) BUCHET, Olivier

Capt (R) BYNENS, Michel

Capt (R) CHANTREUX, Dominique

Capt (R) SCIMAR, Paul

Notre cercle compte aussi depuis fin décembre 2005 deux nouveaux Lt Col (R) : les Majors FRAIKIN et DI DUCA. Nous tenons à les féliciter pour leur nomination.

Quoi de neuf pour cette année ?

Les deux documents *Directives pour la mise en œuvre de la réserve 2006* et *Octroi des jours de rappels de la réserve 2006* peuvent être consultés sur le site du cercle.

Que peut-on retenir ?

Res catégorie A : 7 jours max

Res catégorie P : 14 jours max

Res volontaires : 5 jours max

Les réservistes qui participent au training ou à la compétition CIOR/AESOR pourront y affectés 2 jours max afin d'atteindre leur quota et pour autant qu'ils aient déjà effectué 5 jours dans leur unité. D'autres prestations sont possibles mais seulement après accord de DGHR-DNR.

Résultats de l'enquête réalisée en mai 2005

En mai 2005 un courrier avait été adressé par la Défense à quelques 80.000 réservistes. Les résultats de cette enquête ont été publiés via les revues Vox et Direct et restent accessibles sur le site internet de la Défense.

(Suite page 11)

Merci Jean-Claude

Le Comité



Le Pha Cdt Jean-Claude VUEHGS (à gauche) en conversation avec le Maj ROUSSEAU et le Cdt RADERMACHER

Depuis plus de vingt-cinq ans notre membre du Comité, le Pharmacien Capitaine-Commandant Jean-Claude VUEHGS, ami des belles lettres, des articles correctement et bien écrits, ainsi que d'une mise en page attrayante, avait, en son temps (et on ne sait plus à qui) repris le flambeau de l'édition de notre revue bi-mensuelle « LE BAN » [*] (voir fin de l'article).

A cette époque déjà lointaine, nous ne travaillions pas via des supports électroniques (floppy-disk, disquette, CD, E-mail ou memory-stick), les auteurs des articles remettaient à Jean-Claude des brouillons et c'était à lui qu'incombait la tâche de rédiger le texte à la machine à écrire (mécanique) sur des feuilles qui étaient imprimées par le procédé « off-set » à l'Institut Saint-Laurent de Liège, par l'entremise de notre défunt ami le Lieutenant Colonel Edmond BRUNINI.

L'aventure atteignait son sommet avec « LE BAN » du mois d'août, l'école étant fermée à cause des vacances, Jean-Claude tapait directement les articles sur des stencils qui étaient imprimés dans le local paroissial de son quartier. Comme les pages devaient être présentées sous le format A5, il devait emprunter une machine à écrire « grand chariot » afin que la rédaction soit déjà dans la forme et la pagination voulue ; époque héroïque !

Il va sans dire que Jean-Claude assurait toutes les tâches requises pour l'expédition de la revue : marier les feuilles... dans le bon ordre, les plier, les glisser dans une enveloppe, apposer tous les cachets requis par la poste militaire.... et enfin coller l'étiquette sur l'enveloppe afin de remettre le tout à « SDS ».

On aurait pu croire que Jean-Claude s'adonnait à ce boulot à plein temps, mais non, il tenait aussi son officine ; et entre deux clients il avait un peu de temps pour s'occuper de notre bi-mensuelle, sans compter les longues soirées consacrées aux tâches ancillaires d'un rédacteur, d'un relieur et d'un facteur solitaire. Merci aussi à Annette, son épouse, qui lui a laissé le loisir d'être une des chevilles ouvrières de notre association.

Bien des années plus tard, l'informatique à fait sont apparition au Cercle (grâce au Lt Col LEBRUN † et au Cdt LEJEUNE) et les mises en page sont devenues plus aisées. L'arrivée au Comité du Capitaine d'Administration Paul SCIMAR, n'a fait que faciliter ce travail. Les échanges d'informations et d'articles par E-mail ont rendu le travail plus rapide et plus facile. Mais il reste bien sûr la mise sous enveloppes et l'étiquetage qui restent une tâche incontournable. A cette époque le Lieutenant Colonel André MICHEL était en charge des relations privilégiées avec l'imprimeur, il avait succédé dans la même tâche au Lieutenant Colonel Jean-Paul DUMONT.

Notre ami Jean-Claude a fonctionné ainsi pendant de nombreuses années ; c'est à lui que nous devons ce que « LE BAN » était et est devenu.

Depuis plus d'une année, sans vouloir quitter le Comité, notre ami Jean-Claude souhaitait être déchargé de sa tâche de rédacteur – complet du « BAN ». Le Président a attendu un peu de temps afin de bien cerner le problème et de clarifier la situation pour le partage des différentes tâches, car un seul homme ne peut, dans l'état actuel des choses, accomplir seul toutes les étapes de l'édition et de la distribution.

Ainsi,

- Le Pha Cdt Jean-Claude VUEGHS, à la demande du Vice-Président, continuera dans la branche 5 du Cercle comme lecteur privilégié des pré-articles de la revue afin d'en corriger, s'il échet, les fautes ;
- Le Capt d'Adm Paul SCIMAR est chargé, comme auparavant, du lay-out de la revue et en devient l'éditeur responsable ;
- Le Cdt Lambert L'HOEST a pris en charge les relations avec l'imprimeur ;

- Le Bureau du Cercle s'occupe de la mise sous enveloppe, de l'étiquetage et de l'envoi ;

L'équipe est mise en place, il reste deux choses importantes :

Dire une immense merci à Jean-Claude pour toutes les tâches accomplies et son dévouement pendant de si longues années...

...et de souhaiter bon vent et bonne réussite à l'équipe qui vient d'être mise en place pour la réalisation et l'expédition de notre revue « LE BAN ».

[*] Ce n'est pas le siège où vont s'asseoir, à l'ombre d'un arbre, les vieux Militaires de Réserve, en fin de carrière, afin de goûter un repos bien mérité !

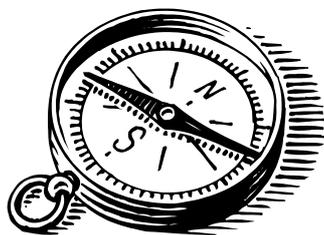
D'après le dictionnaire « Le Petit Larive & Fleury », édition de 1901, le Ban est *l'Ensemble des vassaux et sous-vassaux auxquels un roi peut faire appel afin de renforcer ses troupes en cas de conflit ; appel à tous ceux qui peuvent lui porter secours dans le combat.*



A vos agendas

*Cdt Lambert L'HOEST
S3*

Dropping des jeunes 2006



Samedi 29 avril après-midi.
RV à Spa (12-13Li) à 14h00.
Suivi d'un bivouac pour ceux qui le souhaitent.

Plus d'infos dans un prochain Info-Flash et sur le website du Cercle

Repas de Corps 2005

*Cdt (Hre) Serge HENNIQUIAU
Vice-Président*

Depuis de nombreuses années, il est de tradition, comme dans toutes les unités de l'Armée belge, que le Cercle Royal des Militaires de Réserve de la Province de Liège organise son repas de corps au mois de novembre. Repas de corps qui a lieu à l'occasion de la fête de Sa Majesté le Roi Albert II et de la dynastie.

Cette année encore nous n'avons pas failli à cette tradition bien enracinée dans la mémoire collective de notre Cercle. Au contraire, pour la seconde fois, nos épouses et compagnes étaient tout spécialement invitées, ce qui rehaussait encore le faste de ces agapes fraternelles en y ajoutant une touche colorée et féminine.



Il faut savoir que les installations des Mess militaires sont non seulement fermées du vendredi au lundi, ce qui n'en permet plus l'accès le week-end, mais qu'en plus, l'Horeca de nos Forces Armées n'accepte plus d'organiser de repas en soirée et que les Mess de Garnison n'existent plus.

C'est ainsi que depuis quelques années, nous nous sommes tournés vers des installations civiles : le cloître de l'ancienne caserne Fonck à Liège, reprise par l'Institut d'architecture Saint Luc au sein duquel un traiteur a repris l'ancien Mess des Officiers et la ferme de Beaux-Monts à Charneux dans les environs de Battice nous ont reçus. Et depuis trois ans, nous avons établi nos quartiers dans le prestigieux château de Harzé à Harzé-Aywaille.

Au début du XIV^{ème} siècle, les Clermont, descendants des Walcourt construisirent la première forteresse sur le site du Château de Harzé. Plus tard, la Seigneurie fut revendiquée par les puissants La Marck, héritiers des Walcourt-Rochefort.

D'importantes transformations furent entreprises au XVII^{ème} siècle. Vers 1631, Ernestine de Lynden, épousa le Comte Ernest de Suys.

Leurs blasons jumelés, avec le millésime 1647, figurent encore sur la clé de voûte du porche de la cour basse. Le Comte de Suys fit adapter le domaine au goût du jour, il y ajouta la grosse tour d'angle et les deux ailes qui s'étirent jusqu'au corps de logis. La façade occidentale se vit adjoindre une galerie d'une très grande beauté. Leurs héritiers, les Eynatten, menaient au siècle suivant une vie de gentilshommes campagnards et transmirent Harzé aux Rahier, qui aménagèrent les dépendances. Au début du XX^{ème} siècle, à la demande d'Edgard de Potter, le château subit une restauration importante tout en conservant son allure de résidence d'un seigneur de province.

Il fut classé en 1965 par la Commission Royale des Monuments et Sites et acquis par la Province de Liège en 1973. Depuis quelques années, le département du tourisme de la province de Liège y a installé un restaurant, une hôtellerie, deux grandes salles de réception et le musée de la boulangerie.



Après un apéritif de circonstance, largement agrémenté de zakouski chauds et froids, nous sommes passés à table.

Une très vaste et très belle salle de style fin de XVII^{ème} dans les tons chauds de vert foncé et or nous a accueillis. Le décor était prestigieux, mais la table nous réservait encore d'autres plaisirs... mais jugez plutôt par la lecture de la carte proposée...

L'apéritif et ses zakouski

Salade de haricots verts, foie gras, artichaut et vinaigrette au cerfeuil

Passe-temps

Escalope de sandre au champagne et carottes à l'anis

Toast au Roi

Tarte fine feuilletée aux pommes, glace caramel

Moka et mignardises.

Vins

Ce fut une véritable ambiance de fête, chacun se sentait très à l'aise dans ce nouveau décor « civil » avec une table qui dépassait de loin ce que nous avons connu en milieu militaire ces dernières années.

A la fin du repas, après le traditionnel toast au Roi, le Président de notre Cercle, le Lieutenant Colonel van BRUSSEL, a pris la parole pour nous dire l'avenir de la réserve : « Elle sera ce que nous en feront ».

La nuit était fort avancée lorsque le dernier carré de vaillants Militaires de Réserve et leurs épouses s'est retrouvé au bar pour encore une fois évoquer les dernières nouvelles croustillantes de leurs aventures militaires... !



Il reste un mot à dire... **les absents ont eu vraiment tort**... mais ils peuvent encore se présenter à la session de novembre 2006 pour un « repêchage ».

Quelques notes sur le musée de la boulangerie au château de Harzé :

Dans le cadre exceptionnel des anciennes dépendances du Château de Harzé, une grange abrite le Musée de la Meunerie et de la Boulangerie. Celui-ci vous invite à suivre toute l'aventure du pain, depuis le petit grain de blé semé dans les champs jusqu'au produit fini à la boulangerie. Le clou du musée reste sans conteste la reconstitution d'un authentique moulin à eau, dont toutes les pièces du mécanisme peuvent tourner sous vos yeux: depuis la roue à aubes (actionnée sur commande grâce à un réservoir) jusqu'à la meule broyeuse (1.500 kg). Engrenages et pignons accélèrent l'impulsion initiale, passant de 10 à 20 tours/minute. Une fort belle leçon de physique.

Le Comité 2005-2006

Vous découvrirez ci-après la composition du Comité du Cercle suite à l'Assemblée Générale Statutaire du 09 novembre 2005 et à la séance du Comité du 05 décembre 2005.

Mandats novembre 2005 – novembre 2006

Past-Présidents			
	Cdt	HENNIQUIAU	Serge
	Lt Col Ir	MICHEL	André
	Cdt	MOUTON	André
	Lt Col	REMY	Jean
	Lt Col	WILLEMAERS	Michel
Commandement			
Président	Lt Col Ir	van BRUSSEL	Jean
Vice - Président	Cdt	HENNIQUIAU	Serge
Chef d'Etat - Major	Lt Col CSM	DI DUCA	Dominique
Branche 1			
S1	Cdt	VANDERVELDEN	Bruno
Adjoint branche 1	Capt	WAUTHIER	Raymond
Branche 2			
S2	Cdt	VAN DE GOOR	Eric
Adjoint branche 2	Cdt d'Avi	RINGLET	Michel
Branche 3			
S3	Cdt	L'HOEST	Lambert

Branche 4			
S4	Cdt	LAMBERMONT	Charles
Adjoint branche 4	Cdt d'Adm	CHEVREMONT	Raymond
Branche 5			
S5 Comm. écrites & Site Web	Capt d'Adm	SCIMAR	Paul
S5 Relations publiques	Cdt	LOUREAU	Serge
Adjoint branche 5	Pha Cdt	VUEGHS	Jean-Claude
Conseillers			
	Capt	BAIDAK	Yves
	Lt Col	FRAIKIN	Roger
	Cdt	NEUVILLE	Christian
	Maj	ROUSSEAU	Philippe
Administrateurs URNOR			
	Lt Col CSM	DI DUCA	Dominique
	Maj	ROUSSEAU	Philippe
	Lt Col Ir	van BRUSSEL	Jean



(Suite de la page 3)

Il y apparaît que 1.398 Offr, SOffr et volontaires ont exprimé le souhait de faire partie de la réserve entraînée. Ceux-ci venant s'ajouter aux réservistes déjà actifs et affectés. Il y aura donc 6.000 réservistes gérés par HRG-C/Res. Aussi, pour 2006, la Défense a prévu le nombre de rappels max pour ces réservistes.

Rappel des missions des Réservistes :

- Compléter et/ou renforcer les EM et unités
- Remplacer du personnel absent
- Participer à l'appui aux missions territoriales
- Participer au maintien et à l'amélioration du lien
- Défense - Nation

La Réserve bouge ! Et vous ?

*Capt (R) Paul SCIMAR
S5-Webmaster*



En effet, elle bouge ! Et vous, êtes-vous au courant de toute la législation relative à la Réserve ?

La nouvelle Réserve se met petit à petit en place, mais il ne faut pas oublier que la Réserve « ancienne mouture » existe toujours. Etes-vous au courant de tous les changements, de vos droits, de vos devoirs et des lois qui régissent votre statut ?

Vous trouverez sur le site web de votre Cercle la réponse à beaucoup de vos questions. Nous vous conseillons de le consulter régulièrement. Vous y trouverez ce que vous cherchez et peut-être y trouverez-vous ce que vous ne soupçonnez même pas !

Une seule adresse :

www.crmrlg.be

rubrique « **La Réserve** »

Vous pouvez également demander que votre adresse e-mail soit ajoutée à la mailing-list. Ainsi, vous serez automatiquement averti des documents importants qui seront mis à votre disposition sur cette page.

Enfin, si vous ne disposez pas d'une connexion Internet, le Cercle peut, sur demande, vous faire parvenir une copie papier du document.

Nous vous présentons ci-dessous la liste de tout ce que vous y trouverez en ce début de 2006 :

- Loi du 16 mai 2001 portant statut des militaires du cadre de réserve (MB 29/06/2001)
- Synthèse du nouveau statut pécuniaire du personnel militaire effectuant des rappels ou des prestations d'entraînement de courte durée
- Arrêté royal du 03 mai 2003 relatif au statut des militaires du cadre de réserve des forces armées (MB 11/07/2003)
- Règlement relatif au statut des militaires du cadre de réserve des Forces armées (A84)
- Formation et carrière des Candidats Militaires de Réserve (CMR).
- Liste de l'équipement distribué en première dotation aux réservistes actifs et aux nouveaux réservistes.
- Procédure pour la distribution d'habillement et d'équipement au personnel de réserve.
- Prestations volontaires d'encadrement (PVE).
- Le Régiment Territorial Cyclistes Frontière (RCyF).
- Plan directeur de la Défense (03 Dec 03).
- Rocourt-Bierset 2003 : les cercles des cadres de réserve participent à la promotion de la nouvelle réserve.
- Exercice "Donga 2003" au Bénin.
- Evolution du statut social du Réserviste.
- La Formation continuée des militaires de réserve
- Les obligations des réservistes
- Les besoins de la Défense en réservistes
- La formation de base des réservistes
- Directives relatives aux prestations effectuées dans le cadre de la nouvelle Réserve
- Directives pour la mise en œuvre du personnel de la Réserve en 2005
- Procédure d'affectation
- Directives pour la mise en œuvre du personnel de la Réserve en 2006
- Jours de rappel 2006 octroyés aux ACOS/DG et composantes

L'HMRA face à une catastrophe aérienne à Zaventem

*Cdt (Hre) Serge HENNIQUIAU
Vice-Président*



Si l'aéroport de Zaventem a été épargné par la malchance de froides statistiques qui indiquent qu'une entité comme Bruxelles-National est susceptible de subir un crash aérien tous les sept à huit ans, fort heureusement ces calculs ne se sont pas concrétisés. Néanmoins, le risque persiste.

Tous les deux ans, des simulations de catastrophes sont réalisées sur le tarmac de Zaventem ; des exercices bien nécessaires quand on voit le nombre de personnes impliquées dans de telles catastrophes.

Un plan d'urgence existe évidemment ; il comprend cinq disciplines à gérer :

- Les secours apportés par les pompiers (les pompiers de l'aéroport et du Centre Régional d'Incendie de Bruxelles) ;
- L'aide médicale (les hôpitaux de Bruxelles en particulier, l'HMRA et d'autres hôpitaux en Belgique ou à l'étranger) ;
- La sécurité (la zone de police de Bruxelles) ;

- L'appui logistique (la Protection Civile et l'Armée) ;
- L'information à la population (le Ministère de l'Intérieur et les médias belges).

Dès qu'un accident aérien se produit sur le tarmac ou dans un rayon de 500 mètres aux alentours de l'aéroport, l'HMRA est immédiatement contacté par la tour de contrôle, ensuite par le service 100 (pour la sécurité, pour l'ampleur de la catastrophe et véracité des faits). Alors commence la mise en place du dispositif de secours médical.

Le dispatching de l'HMRA prévient l'équipe SMUR de l'hôpital qui se compose d'un ambulancier, d'un infirmier et d'un médecin. C'est la première équipe qui sera sur place en plus ou moins cinq minutes. Ensuite, le même dispatching fait appel, en deuxième échelon, à un infirmier et un médecin de garde qui auront un rôle spécifique, une fois arrivés à l'aéroport. Enfin, troisième départ, une ambulance ; il s'agit d'une des cinq ambulances, tous hôpitaux confondus, autorisés à rouler sur le tarmac et à accomplir des navettes entre le lieu de l'accident et le centre médical avancé.

Une fois sur place, le médecin SMUR de l'HMRA va prendre en charge le rôle de directeur du secours médical (DSM). C'est donc, lors d'une telle catastrophe, que revient au médecin militaire désigné (le DSM) le rôle de coordonner le travail dans le poste médical avancé qui sera déployé dans le hangar des pompiers de l'aéroport. Ce bâtiment est d'ailleurs prêt à toute éventualité et contient déjà le matériel médical nécessaire pour subvenir à la stabilisation de 40 patients.

Une fois le poste médical avancé opérationnel, les victimes les plus gravement atteintes y seront acheminées ; c'est là que le rôle de l'infirmier de garde, détaché de l'HMRA, sera capital. C'est à cet infirmier militaire que revient la tâche de régulation des soins à prodiguer. A la sortie du poste médical avancé, il assurera la prise en charge des patients par un des différents hôpitaux qui assurera le suivi des soins.

L'HMRA sera également concerné. En effet, beaucoup de victimes souffriront de brûlures et seront acheminées vers le Centre des Grands Brûlés de l'HMRA – spécialement équipé dans ce domaine –. Le nombre de lits disponibles au sein de l'hôpital est variable ; néanmoins un plan catastrophe interne est également prévu.

La médecine de catastrophe est sérieusement prise en charge par l'Armée en collaboration avec l'organisation de cours professionnels pour infirmiers et une étroite symbiose, dans ce domaine, avec l'AZ Gent, l'hôpital Erasme, Saint Luc, la KUL/UCL.

**Cercle Royal des Militaires de Réserve
de la Province de Liège**
Quartier Médecin-Lieutenant JONCKER
Rue Saint-Laurent, 79 – 4000 Liège
Tél. : 04/220.84.93 – Fax : 04/220.84.95
GSM : 0475/45.51.93
www.crmrlg.be – e-mail : crmrlg@skynet.be

PERMANENCES AU CERCLE

Lundi	de 09h00 à 11h00
Mercredi	de 09h00 à 11h00
Vendredi	de 09h00 à 11h00

COMPTES FINANCIERS

Compte général (cotisations) : 000-0393686-60
Cotisation annuelle : 15 €
Compte branche 3 (activités) : 001-0627813-08

QUELQUES ADRESSES UTILES

URNOR : Rue des Petits Carmes, 24 – 1000 Bruxelles – 02/701.38.15
EM Prov Liège : Qu Med.-Lt Joncker – Rue Saint-Laurent, 79 – 4000 Liège
COMOPSLAND G1/Res : Qu reine Elisabeth – 1140 Bruxelles – 02/701.13.27
COMOPSAIR Bur Res : Qu Reine Elisabeth – 1140 Bruxelles – 02/701.66.63
COMOPSSNAV : Qu Billet – 8310 Brugge – 050/36.79.33
COMOPSMED Bur Res : Qu Reine Elisabeth – 1140 Bruxelles – 02/701.30.58
EMI 22 POC Res : Qu Landen – 3400 Landen – 011/88.85.29 ou 011/88.85.11 (Srt)
Mil Shop (4Bn Log) : Camp Roi Albert – 6900 Marche – 084/32.63.77

RESPONSABLE REVUE

Editeur responsable et mise en page : Capt (R) Paul SCIMAR

Les articles n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s).

<p>Diffusion restreinte : l'emploi ou la détention irrégulière de ce document expose à des poursuites judiciaires, spécialement du chef des articles 118, 119, 120 et suivant du Code pénal</p>
--